



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 27 septembre 2024

#### Délibération n° 23

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 27 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
03/10/2024

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

#### Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur François CHATAING, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARDSEN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

#### Absent(e) :

Monsieur Roland LONJON

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Jean Paul DEVISE Juridique - Patrimoine - Assurances

<b>Objet</b> :	Parcelles AW 46 et AV 27 Convention de servitude au profit du Syndicat Départemental d'énergies de la Haute-Loire
----------------	---

Rapporteur : Philippe RIBEYRE

La société EGEV est chargée par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire de la dissimulation des réseaux électriques basse tension sur le Puy-en-Velay, sections AW 46 rue des Moulins et section AV 27 rue de la Fonderie, dont la ville du Puy-en-Velay est propriétaire.

Délibération n°23 du vendredi 27 septembre 2024

Pour permettre la réalisation de ce projet le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire a sollicité la Mairie du Puy-en-Velay afin de conclure une convention de servitude.

Cette convention a pour objet la réalisation des travaux suivants :

- Établir à demeure 1 support et ancrage pour conducteurs aériens d'électricité à l'extérieur des murs et façades donnant sur la voie publique ou sur les toits et terrasses des bâtiments.
- Établir à demeure 1 canalisation souterraine sur une longueur de 45 mètres environ.
- Implanter 1 support pour conducteurs aériens.
- L'encastrement de coffret dans le mur de la propriété aux dimensions suivantes : B10 coffret de type REMBT gamme 450, dimension : h=1000mm x L=530mm x l=195 mm et D60c : Cibe Grand volume CGV de dimension h=692mm x L=530mm x l=210mm.
- Reprise du branchement électrique/Remontée de câble réseau sur façade : D60c : confection d'une remontée sur façade.

Par voie de conséquence, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire et EGEV pourront faire pénétrer sur ladite parcelle leurs agents ou ceux de leurs entrepreneurs dûment accrédités, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages ainsi établis.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 17/09/2024

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la signature de la convention de servitude jointe, relative aux parcelles cadastrées sections AW 46 rue des Moulins et AV 27 rue de la Fonderie situées sur la commune du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le document ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 27 septembre 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 27  
septembre 2024



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 27 septembre 2024

#### Délibération n° 24

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 27 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
03/10/2024

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

#### Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur François CHATAING, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARDSEN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

#### Absent(e)s :

Madame Caroline BARRE, Monsieur Roland LONJON

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie  
Affaire suivie par : Geoffroy GROLL

<b>Objet</b> :	Rue Charles Rocher enfouissement des réseaux secs : autorisation de confier au Syndicat Départemental d'Énergies la réalisation des travaux
----------------	---

Rapporteur : Philippe RIBEYRE

La Ville a souhaité procéder à l'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et téléphoniques de la rue Charles Rocher et a décidé de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire qui a établi un projet.

Délibération n°24 du vendredi 27 septembre 2024

**1 Dissimulation du réseau basse tension :**

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente. Ces travaux ont été estimés à **28 834,56 H.T.**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut réaliser ces travaux dans le cadre du Programme « Article 8 du Cahier des Charges » en demandant à la commune une participation de 50 % du montant hors taxes de la dépense, soit :

$$28\,834,56 \text{ €} \times 50 \% = 14\,417,00 \text{ €}.$$

**2 Travaux d'éclairage public :**

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente. Ces travaux ont été estimés à **9 349,85 H.T.**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 85 % du montant hors taxes de la dépense, soit :

$$9\,349,85 \text{ €} \times 85 \% = 7\,947,37 \text{ €}.$$

**3 Enfouissement TELECOM:**

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs.

L'estimation de ces dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est s'élève à **6 350,26 € TTC H.T.**

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de :

$$6\,350,26 - (96 \text{ m} \times 8 \text{ €} \times 1,25) = 5\,390,26 \text{ €}.$$

**Récapitulatif des participations :**

Dissimulation du réseau basse tension	14 417,00 €
Travaux d'éclairage public	7 947,37 €
Enfouissement TELECOM	5 390,26 €
Montant total	27 754,63 €

Ces participations pourront être revues en fin de travaux pour être réajustées suivant les montant des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 17/09/2024

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Charles Rocher proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,

- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente,
- FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 27 754,63 € suivant le tableau ci-après :

Dissimulation du réseau basse tension	14 417,00 €
Travaux d'éclairage public	7 947,37 €
Enfouissement TELECOM	5 390,26 €
Montant total	27 754,63 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de 27 754,63 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 27 septembre 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 27  
septembre 2024



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 27 septembre 2024

#### Délibération n° 26

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 27 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
03/10/2024

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

#### Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur François CHATAING, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARDSEN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

<b>Objet</b> :	Requalification de la rue Cardinal de Polignac : demande de subvention
----------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

La Ville envisage de réaliser la requalification de la rue Cardinal de Polignac.

Dans ce secteur, le réseau d'éclairage public est vieillissant et a besoin d'une reprise complète. Une étude a été demandée au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE 43) pour réaliser le changement complet du réseau d'éclairage public (réseaux et luminaires).

Délibération n°26 du vendredi 27 septembre 2024

Cette rue étant dans le périmètre classé ABF, la réfection de la voirie devra se faire à l'identique.

Sur ce site, d'autres réseaux sont concernés car ils sont, eux aussi, vieillissants et nécessitent des travaux.

Ainsi, le réseau vieillissant ENEDIS a nécessité des réparations aériennes provisoires qui ont été réalisées il y a quelques années. Ces réparations ont entraîné la pose de câbles provisoires en façade des habitations ce qui n'est pas esthétique ni sécuritaire. Une reprise générale de leur réseau sur l'emprise de la rue Cardinal de Polignac est à entreprendre.

De même, le réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP) et le réseau Unitaire de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) sont à reprendre.

Enfin, concernant les réseaux d'Orange, il existe des problématiques pour le déploiement de la fibre située dans ce secteur.

Afin de minimiser le temps des travaux et donc les coûts et les désagréments des riverains, les travaux seront mutualisés.

Après la dépose soignée des galets et pavés, tous les travaux de réseaux (ENEDIS, DEA, Éclairage public, fibre optique Orange) seront réalisés en même temps. Pour terminer, il y aura une reprise des revêtements de surface.

Les travaux envisagés pour la commune sont les suivants :

- dépose soignée des galets,
- reprise du génie civil de l'éclairage public (en collaboration avec la DEA et ENEDIS),
- reprise des luminaires,
- repose à l'identique des galets.

Le coût hors taxes prévisionnel de l'opération s'élève à 194 627 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
RÉGION	116 777,00 €	60,00 %
VILLE	77 850,00 €	40,00 %
<b>TOTAL des dépenses HT</b>	<b>194 627,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

À la part revenant à la Ville s'ajoute le montant de la TVA pour 38 925,40 €, soit un montant total restant à charge de la Ville de 116 775,40 €, avant récupération du FCTVA.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 17/09/2024

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le programme de travaux pour la requalification de la rue Cardinal de Polignac,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 043-214301574-20241001-DEL\_2024\_0150-DE



Signé le 27 septembre 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 27  
septembre 2024

**VILLE  
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 27 septembre 2024****Délibération n° 25**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 27 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
03/10/2024

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

**Ont donné procuration** :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur François CHATAING, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARDSEN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Absent(e)** :

Monsieur Roland LONJON

**Secrétaire de séance** : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Celine SOULIER Administration des Services Techniques - Ingénierie  
Affaire suivie par : Geoffroy GROLL

<b><u>Objet</u></b> :	Rue Cardinal de Polignac : reprise de l'éclairage public : autorisation de confier au Syndicat Départemental d'Énergie la réalisation des travaux
-----------------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

La Ville a souhaité procéder à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la rue Cardinal de Polignac entre la rue Saint-Pierre Latour et la rue Anne-Marie Martel et a décidé de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire qui a établi un projet.

Délibération n°25 du vendredi 27 septembre 2024

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente. Ces travaux ont été estimés à **49 628,83 € H.T.**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 85 % du montant hors taxes de la dépense, soit :

$$49\ 628,83\ € \times 85\ \% = 42\ 184,51\ €.$$

Ces participations pourront être revues en fin de travaux pour être réajustées suivant les montants des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 17/09/2024

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Cardinal de Polignac proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente,
- FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 42 184,51 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de 42 184,51 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 27 septembre 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 27  
septembre 2024



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 27 septembre 2024

#### Délibération n° 26

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 27 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
03/10/2024

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

#### Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur François CHATAING, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARDSEN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

<b>Objet</b> :	Requalification de la rue Cardinal de Polignac : demande de subvention
----------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

La Ville envisage de réaliser la requalification de la rue Cardinal de Polignac.

Dans ce secteur, le réseau d'éclairage public est vieillissant et a besoin d'une reprise complète. Une étude a été demandée au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE 43) pour réaliser le changement complet du réseau d'éclairage public (réseaux et luminaires).

Délibération n°26 du vendredi 27 septembre 2024

Cette rue étant dans le périmètre classé ABF, la réfection de la voirie devra se faire à l'identique.

Sur ce site, d'autres réseaux sont concernés car ils sont, eux aussi, vieillissants et nécessitent des travaux.

Ainsi, le réseau vieillissant ENEDIS a nécessité des réparations aériennes provisoires qui ont été réalisées il y a quelques années. Ces réparations ont entraîné la pose de câbles provisoires en façade des habitations ce qui n'est pas esthétique ni sécuritaire. Une reprise générale de leur réseau sur l'emprise de la rue Cardinal de Polignac est à entreprendre.

De même, le réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP) et le réseau Unitaire de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) sont à reprendre.

Enfin, concernant les réseaux d'Orange, il existe des problématiques pour le déploiement de la fibre située dans ce secteur.

Afin de minimiser le temps des travaux et donc les coûts et les désagréments des riverains, les travaux seront mutualisés.

Après la dépose soignée des galets et pavés, tous les travaux de réseaux (ENEDIS, DEA, Éclairage public, fibre optique Orange) seront réalisés en même temps. Pour terminer, il y aura une reprise des revêtements de surface.

Les travaux envisagés pour la commune sont les suivants :

- dépose soignée des galets,
- reprise du génie civil de l'éclairage public (en collaboration avec la DEA et ENEDIS),
- reprise des luminaires,
- repose à l'identique des galets.

Le coût hors taxes prévisionnel de l'opération s'élève à 194 627 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
RÉGION	116 777,00 €	60,00 %
VILLE	77 850,00 €	40,00 %
<b>TOTAL des dépenses HT</b>	<b>194 627,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

À la part revenant à la Ville s'ajoute le montant de la TVA pour 38 925,40 €, soit un montant total restant à charge de la Ville de 116 775,40 €, avant récupération du FCTVA.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 17/09/2024

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le programme de travaux pour la requalification de la rue Cardinal de Polignac,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 043-214301574-20241001-DEL\_2024\_0150-DE



Signé le 27 septembre 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 27  
septembre 2024



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 27 septembre 2024

#### Délibération n° 27

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Caroline BARRE.

Date de la Convocation :  
vendredi 27 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
03/10/2024

#### **Étaient présents** :

Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

#### **Ont donné procuration** :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur François CHATAING, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

#### **Absent(e)s** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Madame Marie MARQUARSEN

**Secrétaire de séance** : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

<b><u>Objet</u></b> :	Salle sportive du Val Vert : réaffectation de la subvention CAP 43 au profit de l' école Jeanne d'Arc
-----------------------	---

Rapporteur : Jérôme EYNARD

Dans le cadre du dispositif financier départemental Coopération et Ambition Partagée « CAP 43 - Communes », la Ville a reçu une subvention de 300 K€ en 2022 pour la réhabilitation de la salle sportive du Val Vert, soit un taux de financement de 13,61 % attribué pour cette opération.

Délibération n°27 du vendredi 27 septembre 2024

Compte-tenu de la non réalisation de ce projet, il est proposé de solliciter le Département pour réaffecter les crédits attribués de la salle sportive du Val Vert pour la rénovation de l'école Jeanne d'Arc.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 17/09/2024

Le Conseil Municipal :

- DEMANDE la réaffectation des crédits CAP 43 – Communes de 300 K€ de la réhabilitation de la salle sportive du Val Vert au profit de la rénovation de l'école Jeanne d'Arc.

Caroline BARRE

Adjointe au Maire

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 27 septembre 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 27  
septembre 2024



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 27 septembre 2024

#### Délibération n° 28

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 27 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
03/10/2024

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

#### Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur François CHATAING, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARDSEN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

**Objet** : Eglise Saint-Laurent - Travaux de sécurisation de la nef : demandes de subvention

Rapporteur : Caroline BARRE

L'église Saint-Laurent fondée au XIV siècle par les frères Dominicains est un édifice classé Monument Historique par arrêté du 21/05/1906.

Suite au diagnostic préalable à la restauration remis par le cabinet Étienne Barthelemy et le bureau d'étude structure GB Consultant en mai 2023, portant sur l'état des lieux sanitaires, des désordres ont été observés dans la nef de l'église.

Délibération n°28 du vendredi 27 septembre 2024

L'architecture même de l'église contraint énormément les structures. En effet, la voûte de la nef repose sur des piles élancées et les voûtes des collatéraux, plus basses, ne permettent pas une bonne transmission des efforts. Ainsi, lors d'une campagne de travaux antérieure, des contreforts massifs ont été rapportés de part et d'autres de l'église afin d'éviter qu'elle ne « s'ouvre en deux ».

Il est à noter que 2 fois au cours de son histoire, en 1417 et en 1525, les voûtes du cœur de l'église se sont effondrées.

En 1966 l'inclinaison des piliers était devenue tellement préoccupante (5mm par an) que des tirants et des corsets de fretage furent mis en place mais sans réelle efficacité. L'édifice fut donc fermé au public à partir de 1971 afin d'entreprendre une campagne de grands travaux de consolidation.

De 1975 à 1978, 4 pincés en béton armé précontraint furent coulés dans les combles afin de contenir les efforts des voûtes sur les piliers. Ces travaux réalisés par l'architecte ACMH André Donzet sont un cas d'école dans l'histoire de la restauration des monuments historiques.

En 1977, suite à un séisme le premier pilier Sud (1S) s'est lézardé entièrement et la voûte s'est affaissée.

En 1978 un autre pilier en fond de nef (le N°4) a connu les mêmes problèmes et a dû aussi être remplacé.

Ces problèmes structurels illustrent les contraintes importantes existantes dans l'édifice.

Aujourd'hui, des mesures urgentes doivent être mises en place car deux piliers de la nef sont fortement fragilisés et doivent être frettés. Les travaux consistent à mettre en place des bastaings en bois verticaux sur toute la hauteur des piliers et à réaliser un cerclage en acier pour sécuriser et étayer deux piliers de la nef de l'église Saint-Laurent afin d'éviter la rupture et l'effondrement de ces piliers.

Le coût hors taxes prévisionnel de l'opération s'élève à 107 530 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
DRAC	48 388 €	45,00 %
RÉGION	10 753 €	10,00%
DÉPARTEMENT	26 882 €	25,00 %
VILLE	21 507€	20,00 %
<b>TOTAL des dépenses HT</b>	<b>107 530 €</b>	<b>100,00 %</b>

À la part revenant à la Ville s'ajoute le montant de la TVA pour 21 507 €, soit un montant total restant à charge de la Ville de 43 014 €, avant récupération du FCTVA.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 17/09/2024

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le programme de travaux pour la sécurisation de la nef de l'église Saint-Laurent,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 043-214301574-20241001-DEL\_2024\_0151-DE



- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 27 septembre 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 27  
septembre 2024

**VILLE  
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 27 septembre 2024****Délibération n° 29**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 27 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
03/10/2024

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

**Ont donné procuration** :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur François CHATAING, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARDSEN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Secrétaire de séance** : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

<b>Objet</b> :	Requalification du centre historique de Taulhac : demandes de subvention
----------------	--

Rapporteur : Philippe RIBEYRE

La Ville envisage de réaliser la requalification du centre historique de Taulhac.

Situé entre l'avenue Baptiste Marcet et la rue Antoine Valette, le quartier du vieux Taulhac est un hameau ancien où le patrimoine historique, tel que les abreuvoirs et les petites placettes, est peu mis en valeur. Les revêtements de voirie sont très dégradés sur l'ensemble du site.

Délibération n°29 du vendredi 27 septembre 2024

Trois secteurs différents sont identifiés :

- le secteur Nord qui concerne la partie de la rue du Château reliant le quartier à la rue Antoine Valette,
- le secteur Centre qui concerne la rue du Four Vieux et la partie centrale de la rue du Château,
- le secteur Sud qui concerne la rue du Château entre l'avenue Baptiste Marcet et le secteur centre.

Le projet prévoit une requalification de l'espace public des trois secteurs comme suit :

- Secteur Sud :

- Réorganisation des espaces collectifs (boîtes aux lettres, aire poubelles...),
- Réaménagement des stationnements avec un volet paysager,
- Réfection de voirie,
- Mise en valeur des abreuvoirs et espaces verts,
- Mise en sécurité de l'accès à l'avenue Baptiste Marcet.

- Secteur centre :

- Reprise complète de la voirie avec aménagement d'un caniveau favorisant l'écoulement des eaux pluviales,
- Aménagement d'une placette arborée lieux de convivialité de voisinage,
- Mise en sécurité de l'accès à l'avenue Baptiste Marcet.

- Secteur Nord :

- Reprofilage de la chaussée de la rue du château jusqu'à la rue Antoine Valette.

Le coût hors taxes prévisionnel de l'opération s'élève à 473 860 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
RÉGION	229 088,00 €	48,35 %
DÉPARTEMENT CAP 43 - Communes	150 000,00 €	31,65 %
VILLE	94 772,00 €	20,00 %
<b>TOTAL des dépenses HT</b>	<b>473 860,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

À la part revenant à la Ville s'ajoute le montant de la TVA pour 94 772 €, soit un montant total restant à charge de la Ville de 189 544 €, avant récupération du FCTVA.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 17/09/2024

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le programme de travaux pour la requalification du Vieux Taulhac,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers, et à signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 043-214301574-20241001-DEL\_2024\_0152-DE



Signé le 27 septembre 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 27  
septembre 2024

**VILLE  
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 27 septembre 2024****Délibération n° 30**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 27 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
03/10/2024

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

**Ont donné procuration** :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur François CHATAING, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARDSEN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Secrétaire de séance** : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie

<b>Objet</b> :	Remboursement de sinistre suite aux dommages subis par Monsieur Édouard MAYOLLE du 17 juin 2024
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Le 17 juin 2024, Monsieur MAYOLLE Édouard a subi des dommages sur son véhicule au parking du Pôle Santé avenue Charles DUPUY au Puy-en-Velay consécutifs à l'intervention d'un agent du service des espaces verts.

La réparation des dommages subis par son véhicule s'élèvent à 554,40 € TTC (selon facture jointe de la carrosserie LYOTARD).

Il est proposé au Conseil municipal de rembourser à la Carrosserie LYOTARD, pour le compte de Monsieur MAYOLLE Édouard, la somme de 554,40 € (cinq cent cinquante quatre euros et quarante centimes) correspondant aux frais subis par l'usager dans le cadre de ce sinistre, ceux-ci étant inférieurs à notre franchise contractuelle d'un montant de 1 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 17/09/2024

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le remboursement à l'entreprise Carrosserie LYOTARD, pour le compte de Monsieur MAYOLLE Édouard, en réparation des dommages subis le 17 juin 2024 sur son véhicule,
- DÉCIDE le remboursement à l'entreprise Carrosserie LYOTARD, pour le compte de Monsieur MAYOLLE Édouard, de la somme de 554,40 €,
- INSCRIT au budget la somme de 554,40 € à l'article 65888 autres dépenses.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 27 septembre 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 27  
septembre 2024



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 27 septembre 2024

#### Délibération n° 31

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 27 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
03/10/2024

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

#### Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur François CHATAING, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARDSEN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie

<b>Objet</b> :	Remboursement de sinistre suite aux dommages subis par Madame ALLAIS Coline du 4 juin 2024 : modification de la délibération n°34 du 11 juillet
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Par délibération n°34 du 11 juillet 2024, le Conseil Municipal a accepté le remboursement des dommages subis par Madame ALLAIS Coline sur son véhicule lors d'une intervention de désherbage de rue.

Une erreur s'est glissée dans cette délibération, en effet elle prévoyait le remboursement à  
Délibération n°31 du vendredi 27 septembre 2024

Madame ALLAIS alors que les frais de réparation doivent être directement réglés au garagiste, la société ROADY pour 182,59 € conformément à la facture en annexe de la présente délibération.

Il est donc nécessaire de modifier en ce sens la délibération n° 34 du 11 juillet 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 17/09/2024

Le Conseil Municipal :

- MODIFIE la délibération n°34 du 11 juillet 2024 relative au remboursement du sinistre de Madame ALLAIS,
- DÉCIDE que les frais de réparation du sinistre d'un montant de 182,59 € seront réglés au garage ROADY sis 17 avenue des Champs Elysées à Chadrac.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 27 septembre 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 27  
septembre 2024



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 27 septembre 2024

#### Délibération n° 32

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 27 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
03/10/2024

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

#### Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur François CHATAING, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARDSEN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Christine PRUNET Animations culturelles

<b>Objet</b> :	Association A Coeur Joie : subvention exceptionnelle pour le 60ème anniversaire de l'association
----------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

L'association A Coeur Joie dont le siège social est situé au Centre Pierre Cardinal – 9 Rue Jules Vallès – 43000 Le Puy-en-Velay a 60 ans d'existence en 2024.

Elle souhaite marquer l'évènement par la programmation d'un concert en Novembre 2024.

Délibération n°32 du vendredi 27 septembre 2024

À ce titre, l'association A Coeur Joie sollicite de la ville du Puy-en-Velay une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 17/09/2024

Le Conseil Municipal :

- ATTRIBUE                      une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association A Coeur Joie pour son 60ème anniversaire,
  
- DÉCIDE                        que la dépense soit prélevée sur la ligne budgétaire suivante :  
fonction : 65 – nature : 65748 – sous-fonction : 30.

**VOTE :                      UNANIMITÉ**

Signé le 27 septembre 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 27  
septembre 2024



**VILLE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 27 septembre 2024**

**Délibération n° 33**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 27 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
03/10/2024

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

**Ont donné procuration** :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur François CHATAING, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARDSEN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Secrétaire de séance** : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Isabelle MEUNIER Finances

**Objet** : Budget Principal : Décision modificative N°1

Rapporteur : Caroline BARRE

La Décision Modificative n° 1 / 2024 du budget principal permet un réajustement de crédits en fonctionnement et en investissement.

**FONCTIONNEMENT : 0,00 €**

D 6228 – 011 – 30	Divers rémunérations intermédiaires	-4 800,00 €
D 64131 – 012-30	Rémunérations personnels non titulaires	2 400,00 €
D 6458 – 012 – 30	Cotisations organismes sociaux	2 400,00 €

**INVESTISSEMENT : 0,00 €**

R 10226 -10 - 01	Taxes d'aménagement	220 000,00 €
R 1345 - 13 - 01	Amendes de police	138 000,00 €
R 1647 - 16 - 01	Emprunts	- 358 000,00 €

Les mouvements de crédits en dépenses correspondent à des changement de chapitre .

D 2041582 - 204 - 322	Subventions autres groupements	31 600,00 €
D 21314 -21 – 21 - 322	Bâtiments culturels et sportifs	- 31 600,00 €
D 2315 - 23 -845	Installations techniques – en cours	- 300 000,00 €
D 2152 - 21 - 845	Installations de voirie	300 000,00 €
D 2313 – 23 - 845	Constructions	- 25 000,00 €
D 21351 – 21 - 845	Aménagements bâtiments	25 000,00 €
D 2315 – 23 - 845	Installations techniques – en cours	- 250 000,00 €
D 2152 - 21 - 845	Installations de voirie	250 000,00 €
D 2315 – 23 - 845	Installations techniques – en cours	- 20 000,00 €
D 2031 – 20 - 845	Frais d'études	20 000,00 €
D 2152 – 21 - 510	Installations de voirie	-17 000,00 €
D 2031 – 20 - 510	Frais d'études	17 000,00 €
D 202 – 20 – 518	Frais d'études documents d urbanisme	-8 730,00 €
D 2313 – 23 – 518	Constructions	8 730,00 €
D 20422 – 204 – 518	Subventions personnes de doit privé	-18 000,00 €
D 2031 – 20 -518	Frais d'études	18 000,00 €
D 20422 – 204 – 518	Subventions personnes de doit privé	-40 200,00 €
D 2313 – 23 – 518	Constructions	40 200,00 €
D 202 – 20 – 518	Frais d'études documents d urbanisme	- 20 000,00 €
D 2188 - 21 – 518	Autres immobilisations corporelles	20 000,00 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 17/09/2024  
1 abstention

Le Conseil Municipal :

-ADOPTÉ la Décision Modificative n° 1/2024 du Budget Principal, conformément aux éléments détaillés ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Abstention : 7**

**Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Jean-Williams SEMERARO, Aurélie CHAMBON**

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 043-214301574-20241001-DEL\_2024\_0156-DE



Signé le 27 septembre 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 27  
septembre 2024